

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en ligne du 2 juin 2020 au 3 juillet 2020

MJC de Fontanès
1, Place du Plâtre
42 140 FONTANES
07.83.66.41.55

Compte-tenu du contexte sanitaire de l'année 2020 exceptionnel et les mesures gouvernementales prises en conséquence (confinement) à partir du 17 mars 2020, il a été décidé d'annuler l'AG fixée au 14 mars 2020.

Cependant, afin de clôturer l'exercice 2019, le Conseil d'Administration a validé le principe d'une AG organisée en ligne.

Une procédure a été écrite et transmise aux adhérents dès le début de l'AG en ligne (cf annexe au PV – procédure écrite de l'AG en ligne 2020).

Les adhérents ont reçu par mail du 2 juin 2020, les documents nécessaires faisant un état des lieux du bilan de l'année 2019 (compte de résultat, rapport financier, rapport moral et d'orientation, rapport d'activités). Une période de consultation de ces documents du 3 juin au 17 juin 2020 a été prévue avec possibilité de faire remonter toute question ou remarque par mail auprès de la MJC de Fontanès.

Le 10 juin 2020 à 18h30, une séance d'échanges en visio-conférence avec les membres du Conseil d'Administration a été proposée.

8 des 290 membres étaient présents ou représentés en visio-conférence.

Aucun retour écrit n'a été reçu de la part des adhérents entre le 3 et le 17 juin.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- rapport moral et d'orientation ;
- rapport d'activité ;
- rapport financier ;
- montant des adhésions ;
- renouvellement des membres du conseil d'administration ;
- temps de parole donné aux adhérents.

Il a été fait un résumé des rapports transmis. La présidente précise que le montant des adhésions ne sera pas soumis au vote pour modification comme il était prévu initialement en raison du contexte national.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

Une augmentation des tarifs des activités de l'ordre de 3% n'apparaît excessive. Une réduction de 10% sera appliquée à chaque activité à tout adhérent qui se réinscrira à la même activité à la rentrée 2020 afin de prendre en compte la situation exceptionnelle.

Un retour du vécu de la période de confinement et d'arrêt des activités par les bénévoles est fait. La durée prolongée n'avait été anticipée. Il n'y a pas eu d'actions pendant ce temps par manque de temps et de compétences.

Les salariées ont été placées en chômage. La MJC a tenu à compléter les salaires au-delà de la prise en charge par l'État. Idem pour les intervenants via Loire Profession Sports.

Les bénévoles soulignent l'implication de la plupart des intervenants avec le maintien du lien avec les adhérents grâce à des vidéos, liens pour poursuivre les activités à distance.

La journée des inscriptions se déroulera normalement mais sur une plage horaire plus longue (9h:15h au lieu de 9h/12h) pour éviter trop de monde et permettre des distanciations sociales.

L'organisation d'un événement différent est souhaité par les membres du Bureau. Il reste à trouver l'idée.

Le projet des jeunes du LARJ (budget conséquent de 76 000€ nécessitant une certification comptable) consistant à un échange en 3 voyages sur 2 ans est maintenu mais repoussé.

Le Bureau de la MJC rappelle que tout nouveau bénévole sera le bienvenu pour maintenir le dynamisme, les activités régulières, ponctuelles et apporter des idées nouvelles.

A l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a rappelé qu'un lien serait adressé aux adhérents afin de soumettre au vote, du 24 juin au 28 juin 2020, les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- rapport d'activités :

l'assemblée générale adopte le rapport moral et d'orientation à la majorité de 38 voix ;

- rapport moral et d'orientation :

l'assemblée générale adopte le rapport moral et d'orientation à la majorité de 38 voix ;

- rapport financier :

l'assemblée générale adopte le rapport financier à la majorité de 38 voix ;

- montant des adhésions :

Le montant des adhésions est proposée comme suit : 8€/adulte – 4€/enfant(-18 ans)

Cette résolution est adoptée à la majorité de 38 voix.

- renouvellement des mandats de membres du conseil d'administration :

Membres sortants rééligibles :

Madame GUYOT Aline

Madame GUYOT-LEBLANC Anne-Sophie

Monsieur VILLEMAGNE Marcel

Membres entrants connus avant l'assemblée générale :

Aucun

Après dépouillement des votes (fait le 29 juin) émis par les adhérents, l'assemblée élit

Madame GUYOT Aline

Madame GUYOT-LEBLANC Anne-Sophie

Monsieur VILLEMAGNE Marcel

en qualité de membres du conseil d'administration à la majorité de 38 voix.

Les personnes élues acceptent cette qualité de membres du conseil d'administration.

Deux personnes sont proposées pour entrer au Conseil d'Administration :
Louane LAVAL qui ne souhaite pas être membre du Conseil d'Administration.
Blandine DUMAS qui accepte la qualité de membre du Conseil d'Administration.

Les membres exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 années.

L'Assemblée Générale prend fin le 3 juillet 2020 avec la diffusion des résultats via la diffusion du procès-verbal de l'AG.

Il est dressé un procès-verbal de « l'AG en ligne », signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Fontanès, le 3 juillet 2020

La Présidente de séance
Mme Anne THIZY

Signé

La Secrétaire de séance
Mme Flora DARMEDRU

Signé